

ÉVALUATION RAPIDE DE L'IMPACT DE LA CRISE EN HAÏTI

PLAN D'INVESTISSEMENT RÉVISÉ
/ÉTÉ 2025

Un rapport préparé par le Gouvernement d'Haïti avec l'appui de l'Union européenne, de la Banque interaméricaine de développement, des Nations Unies et de la Banque mondiale.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



WORLD BANK GROUP

Déni de Responsabilité

L'Évaluation rapide de l'impact de la crise (ERIC) en Haïti est le fruit d'une collaboration entre le Gouvernement d'Haïti et les services de l'Union européenne, de la Banque interaméricaine de développement, des Nations Unies et de la Banque mondiale. Compte tenu des différents mandats et domaines d'expertise de ces institutions, les résultats, conclusions et recommandations exprimés dans l'ERIC ne constituent pas nécessairement les opinions ou les recommandations officielles de l'Union européenne, des Nations Unies, de la Banque interaméricaine de développement ou de la Banque mondiale sur toutes les questions, et ne reflètent pas non plus les points de vue des organes directeurs de ces institutions ou de leurs États membres. Il est également établi qu'en raison de leurs différents mandats, toutes les institutions participantes ne partageront pas toutes les activités décrites ou proposées dans le rapport ou n'y interviendront pas, tout comme il est entendu que chaque institution mènera ces activités ou n'y interviendra que conformément à son mandat et à ses politiques et procédures opérationnelles.

ÉVALUATION RAPIDE DE L'**IMPACT** DE LA CRISE EN HAÏTI

PLAN D'INVESTISSEMENT RÉVISÉ
/ÉTÉ 2025

Remerciements

L'Évaluation rapide de l'impact de la crise (ERIC) a été réalisée conjointement par l'Union européenne (UE), la Banque interaméricaine de développement (BID), les Nations Unies (ONU) et la Banque mondiale, sous la direction du Gouvernement haïtien.

Les contributions des hauts fonctionnaires ont été essentielles. Notamment celles des responsables du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Plan et de la Coopération extérieure, du ministère du Commerce et de l'Industrie, du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, du ministère des Affaires sociales et du Travail, du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, du ministère de la Santé publique et de la Population, du ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications et de divers autres organismes gouvernementaux.

Les auteurs remercient les différentes parties prenantes nationales pour leur soutien et leurs apports qui ont rendu cet effort possible, ainsi que les institutions partenaires pour leur leadership et leurs contributions techniques.

Résumé analytique

Le présent rapport décrit le plan d'investissement révisé établi dans le cadre de l'Évaluation rapide de l'impact de la crise (ERIC) en Haïti. La révision vise à actualiser le plan d'investissement à la lumière de l'évolution de la situation sécuritaire depuis la première évaluation réalisée à l'été 2024. Au cours de cette période, le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MSSM) et l'Accord politique pour une transition pacifique et ordonnée du 3 avril 2024 avaient fait espérer une amélioration progressive des conditions de sécurité dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP). Cet apaisement aurait permis au Gouvernement haïtien et à ses partenaires internationaux d'accroître les investissements dans la ZMPP afin de faciliter le relèvement socioéconomique et la stabilisation.

La situation sécuritaire a empiré depuis l'évaluation rapide de l'impact de la crise dans le pays. La présente révision découle de cette évolution contextuelle et suppose le maintien des conditions de sécurité actuelles pour les deux prochaines années. Parmi les hypothèses figure notamment l'impossibilité d'utiliser l'aéroport international Toussaint Louverture de Port-au-Prince pour les approvisionnements, les services et les activités de supervision jusqu'à la fin de 2026. L'exercice de révision recense les interventions du plan initial qui sont réalisables dans le contexte actuel, ajuste les montants des investissements le cas échéant et donne la priorité aux interventions essentielles à la sauvegarde des institutions publiques fondamentales et à la préservation du capital humain indispensable pour faciliter la reprise économique et la stabilisation.

Le montant révisé des investissements est de 644 millions de dollars au titre de 107 interventions dans les quatre axes prioritaires de l'ERIC pour 2026 et 2027. Le déficit de financement s'élève à 364 millions de dollars pour deux ans. Pour finir, le rapport examine les dispositions institutionnelles permettant d'activer le Cadre de sortie de crise et de mettre en œuvre le plan d'investissement, en soulignant la nécessité d'une approche flexible et adaptative.



I. Contexte

Rappel des faits

L'évaluation rapide de l'impact de la crise (ERIC) a été réalisée sous la direction du ministère des Finances, avec l'appui de l'UE, la BID, l'ONU et la Banque mondiale (les « institutions partenaires »). Le plan a été lancé en juin 2024, à la suite de l'Accord politique pour une transition pacifique et ordonnée conclu le 3 avril 2024 et de la mise en place subséquente d'un Conseil présidentiel de transition et d'un gouvernement de transition. Finalisé en octobre, il a été publié en décembre 2024. L'ERIC avait pour objet d'évaluer les répercussions de la crise sécuritaire depuis 2021, de proposer un plan d'investissement destiné à étayer le relèvement de Port-au-Prince à l'appui des initiatives sécuritaires et humanitaires déjà en cours, et de fournir un cadre pour le relèvement servant de plateforme de coordination entre le Gouvernement haïtien et les partenaires internationaux.

Le plan d'investissement visait principalement les zones les plus touchées par la crise sécuritaire, notamment la ZMPP et la région de l'Artibonite. Regroupant les interventions en quatre axes prioritaires (voir figure 1), le plan d'investissement recensait et quantifiait les besoins prioritaires à court terme pour la période de transition 2024-2026.

Situation sécuritaire depuis la réalisation de l'ERIC

Si les conditions de sécurité n'ont cessé d'empirer depuis 2018, elles se sont considérablement détériorées à partir de juin 2024. Selon les Données sur les lieux et les événements des conflits armés (ACLED), l'intensité de la violence a augmenté, le nombre de décès par an ayant été multiplié par 10 entre 2018 et 2024, passant de 269 à 2 566 (figure 2). S'appuyant sur des réseaux d'informateurs, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) estime que plus de 5 600 personnes ont été tuées en 2024 (HCDH, 2025). Si la violence est restée concentrée dans le département de l'Ouest, les gangs ont étendu leurs zones d'influence en dehors de la ZMPP tout au long de l'année 2024. Ils ont, entre autres, renforcé leur emprise sur les ports et le littoral à Port-au-Prince et dans ses environs, dans diverses zones de l'Artibonite, ainsi qu'à l'est de la ZMPP. Le nombre de décès enregistrés dans l'Artibonite et à l'extérieur de Port-au-Prince a été multiplié par plus de 20, passant de 26 à 630 entre 2021 et 2024 (figure 3), ce qui a considérablement freiné les activités économiques et agricoles dans la région et exacerbé l'insécurité alimentaire (BINUH, 2023). Dans le même temps, des violations graves des droits de l'homme, notamment les milliers d'enlèvements contre rançon et l'augmentation sensible des cas de violence sexuelle contre les femmes et les filles, continuent de susciter de vives inquiétudes (BINUH, 2025).

La Mission multinationale d'appui à la sécurité (MSSM) n'a

FIGURE 1 :
Aperçu des axes prioritaires de l'ERIC

AXE PRIORITAIRE 1	AXE PRIORITAIRE 2	AXE PRIORITAIRE 3	AXE PRIORITAIRE 4
 Reprise et diversification de l'économie et renforcement des institutions CHEFS DE FILE : MEF - GBM/UE	 Remise en état des infrastructures et réduction des vulnérabilités CHEFS DE FILE : MTPTC - BID	 Promotion de l'accès aux services sociaux de base, de l'inclusion sociale et de la sécurité alimentaire CHEFS DE FILE : MAST-BID/GBM	 État de droit, sécurité publique et réformes institutionnelles CHEFS DE FILE : MJSP-ONU
1 Secteur privé	1 Transport	1 Déplacement interne	1 Justice
2 Gouvernance administrative	2 Électricité	2 Protection Sociale	2 VSFG
3 Gouvernance économique et financière	3 Eau et assainissement	3 Éducation	3 Police
4 Transparence /responsabilité	4 Télécommunications et numérique	4 Sécurité alimentaire	4 Prisons
	5 Habitat	5 Santé	5 Réduction de la violence au sein des communautés
	6 Bâtiments publics		

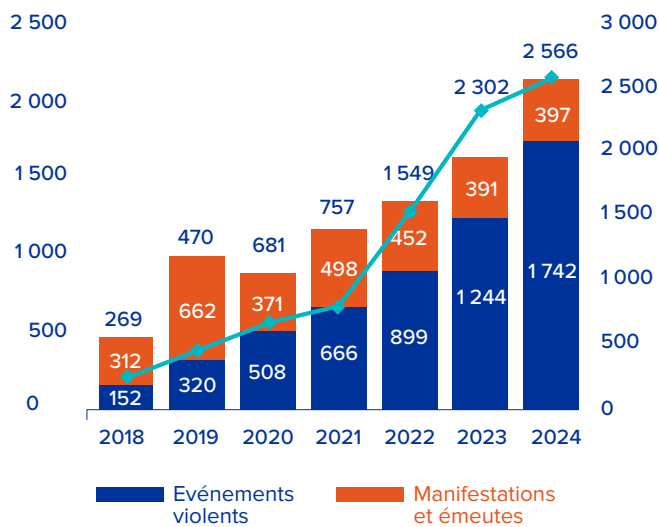
Note :

UE = Union européenne ; BID = Banque interaméricaine de développement ; MAST = ministère des Affaires sociales et du Travail ; MEF = ministère de l'Economie et des Finances ; MJSP = ministère de la Justice et de la Sécurité publique ; MTPTC = ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications ; ONU = Organisation des Nations Unies ; GBM = Groupe de la Banque mondiale.

pas pu faire grand-chose contre les gangs depuis son déploiement. Malgré l'augmentation de son effectif tout au long de 2024 et au début de 2025, le manque de financement et de soutien logistique réduit son efficacité (figure 4). Les attaques menées par ces bandes armées ont déclenché une nouvelle vague de déplacements à Port-au-Prince et dans les communes voisines, notamment dans le département du Centre. En juin 2025, plus d'un Haïtien sur 10, soit plus de 1,2 million de personnes, était déplacé à l'intérieur du pays

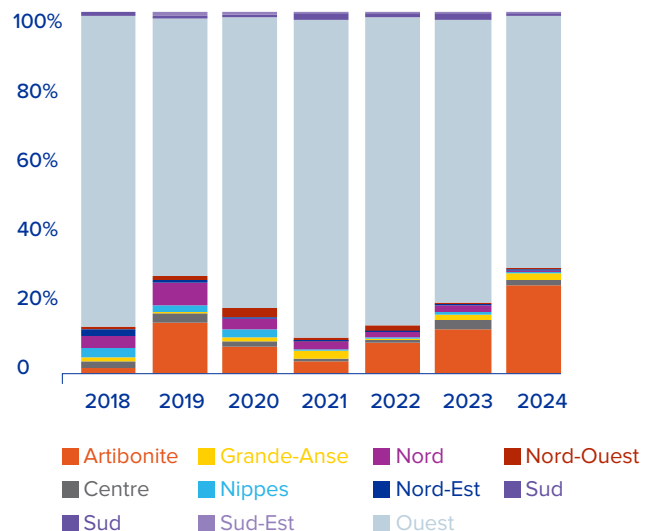
(OIM, 2025). Dans le même temps, la Police nationale haïtienne (PNH) n'a pas pu augmenter ses effectifs ou ses capacités, un préalable à l'amélioration durable des services de sécurité. Au lieu de cela, les groupes d'autodéfense en sont venus à jouer un rôle de plus en plus important sur la scène locale en aidant la PNH à empêcher les gangs de prendre le contrôle de nouveaux quartiers, fragmentant ainsi davantage les services de sécurité et la capacité de violence.

FIGURE 2 :
Nombre d'événements violents (axe de gauche)
et de décès (axe de droite), 2018-2024



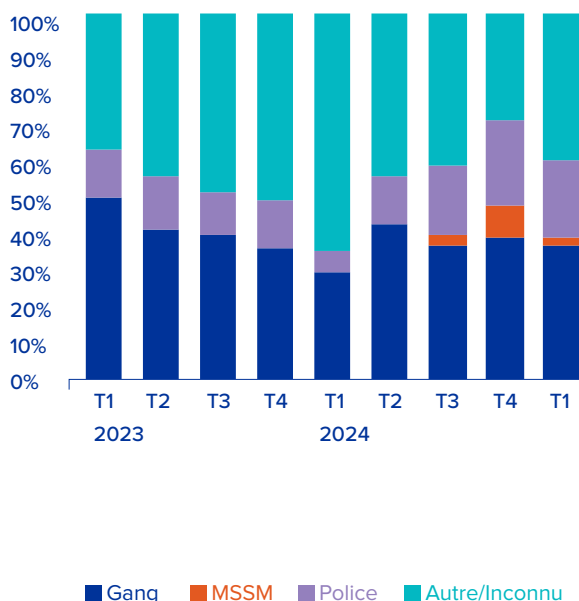
Source : ACLED (consulté le 1^{er} avril 2025).

FIGURE 3 :
Proportion des décès par département,
2018-2024



Source : ACLED (consulté le 1^{er} avril 2025).

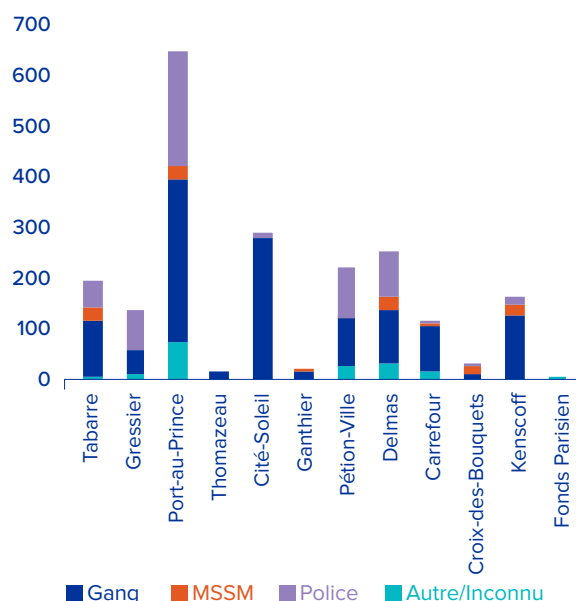
FIGURE 4 :
Répartition trimestrielle des événements par acteur,
de janvier 2023 au 20 mars 2025



Source : ACLED (consulté le 1^{er} avril 2025).

Note : MSSM = Mission multinationale d'appui à la sécurité.

FIGURE 5 :
Décès par acteur et commune,
de janvier 2024 au 20 mars 2025



Source : ACLED (consulté le 1^{er} avril 2025).

Note : MSSM = Mission multinationale d'appui à la sécurité.

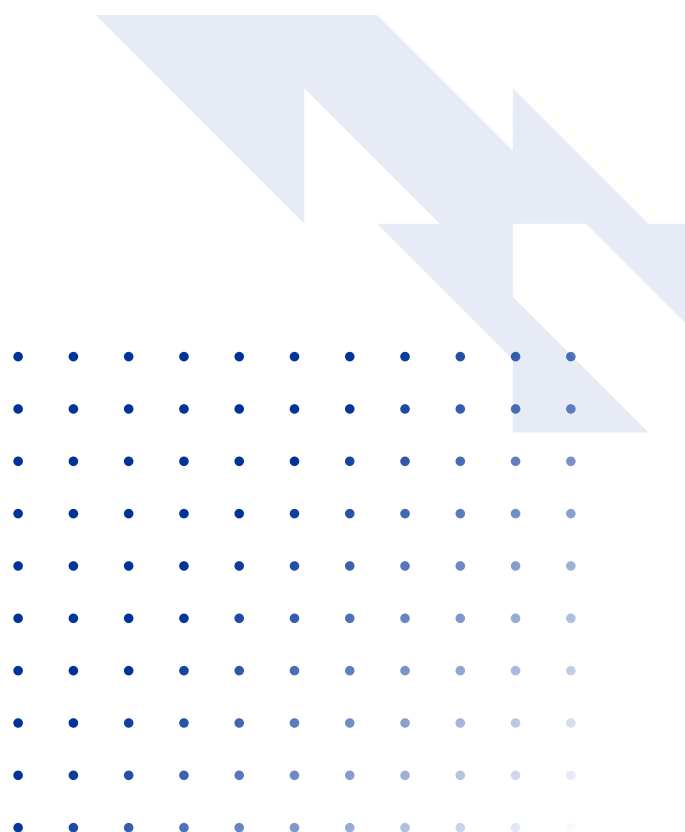
Perspective

La baisse des violences à Port-au-Prince dépendra de deux facteurs essentiels. Premièrement, que la PNH et la MSSM réussissent à améliorer leurs opérations contre les bandes armées, à sécuriser des infrastructures et institutions publiques essentielles, et à conserver les communes toujours contrôlées par le gouvernement. Deuxièmement, que le consensus politique permette d'ouvrir la voie à l'ordre constitutionnel. Faute d'accord pour restaurer l'ordre constitutionnel, la violence pourrait continuer à influencer la prise de décisions politiques.

Dans l'hypothèse optimiste, la PNH et la MSSM arrêteront l'avancée des gangs dans la ZMPP, concourant ainsi au succès du plan de transition. Ce qui demanderait un soutien international supplémentaire afin d'assurer la sécurité, la stabilisation et d'accompagner les premiers efforts de sortie de crise. Les élections peuvent être retardées, mais l'amélioration progressive des conditions de sécurité rendrait finalement leur tenue possible. Dans ce scénario, les investissements dans le capital social et les infrastructures physiques peuvent contribuer dans une mesure importante à améliorer la cohésion sociale et la confiance dans les institutions publiques, et à réduire la violence communautaire. Les approvisionnements et l'exécution des projets pourraient s'améliorer dans une situation de reprise progressive des vols arrivant à l'aéroport international Toussaint Louverture, notamment pour la réhabilitation des infrastructures. Les programmes de protection sociale et d'emploi accéderaient aussi mieux aux quartiers touchés. Dans un Port-au-Prince stabilisé, l'activité économique et les investissements privés augmenteraient et stabiliseraient les perspectives de croissance dans tout le pays.

Dans un scénario pessimiste, le ralentissement ou la diminution de l'appui à la sécurité, à la stabilisation et au relèvement résulteraient en l'instabilité politique et économique. Le déploiement de la MSSM pourrait se réduire ou cesser en raison du manque ou de l'arrêt de l'aide internationale, ce qui détériorerait davantage les conditions de sécurité et accélérerait la prise de zones supplémentaires de Port-au-Prince par les gangs. Dans ce scénario, les capacités de gouvernance de la ZMPP seraient mises à mal, ce qui compliquerait la mise en œuvre de programmes de relèvement complexes.

Le plan d'investissement révisé suppose le maintien de la situation sécuritaire actuelle au cours des deux prochaines années. Plus précisément, l'équipe de l'ERIC a présumé que l'aéroport international Toussaint Louverture demeurerait fermé au moins jusqu'à la fin de 2026, ce qui entravera considérablement la mise en œuvre des programmes et les activités de suivi, et que les territoires contrôlés par les gangs resteraient en grande partie les mêmes.





II. Plan d'investissement révisé

Méthodologie

L'exercice de révision prend pour point de départ le plan d'investissement de l'ERIC et conserve ainsi tous ses principaux paramètres. Le plan vise les mêmes localités que celles couvertes par l'ERIC (région métropolitaine de Port-au-Prince et Artibonite) et reprend ses quatre axes prioritaires. Il s'étend sur les deux prochaines années (2026 et 2027).

La mise à jour s'est déroulée en quatre étapes. Tout d'abord, l'équipe de l'ERIC a examiné tous les programmes proposés afin de déterminer leur faisabilité dans le contexte sécuritaire actuel. Les équipes ont établi si les partenaires d'exécution pouvaient accéder physiquement aux sites des projets, si les biens et services pouvaient être acquis, si un suivi et une supervision appropriés pouvaient être garantis, etc. Ainsi, la révision n'ajoute pas de nouvelles interventions ou de nouveaux programmes, mais définit un sous-ensemble d'interventions du plan initial réalisables maintenant.

Puis, l'équipe de l'ERIC a réexaminé les besoins d'investissement pour chaque programme et le montant des ressources qui pourraient déjà être disponibles pour les activités des programmes.

Ensuite, l'équipe a réévalué le niveau de risque pour toutes les interventions dans le contexte sécuritaire actuel. Notamment les risques opérationnels, sécuritaires, fiduciaires et ceux liés à la réputation. Les programmes présentant un profil de risque élevé ont été examinés de plus près et exclus lorsque les risques étaient jugés trop importants.

Enfin, l'équipe a évalué si chacune des interventions envisagées correspondait aux deux priorités essentielles

dans le contexte sécuritaire actuel. La première priorité est de préserver les institutions publiques de base, indispensables à la prestation de services dans les zones libérées ou contrôlées par l'État et faciliter la reprise économique. La deuxième priorité vise à préserver le capital humain essentiel afin de conserver les compétences et la main-d'œuvre utiles à la reprise.

Programmes par axe

La mise à jour a permis de recenser 107 projets réalisables entre mi-2025 et mi-2027 (contre 149 dans le plan initial, figure 6). Les besoins d'investissement globaux sont réduits en conséquence (figure 7). L'axe 4 conserve la plupart de ses programmes, qui correspondent aux besoins croissants en matière de sécurité. En revanche, dans les projets d'infrastructure de l'axe 2, seuls 9 programmes sur 29 sont réalisables dans le contexte actuel, principalement en raison des difficultés d'accès et de sécurisation des sites des projets, d'approvisionnement en temps opportun et de suivi des activités. Les interventions concernant la protection et les services sociaux dans l'axe 3 demeurent réalisables en raison de la forte présence sur le terrain de nombreux partenaires d'exécution des Nations Unies, à l'exception de projets d'infrastructure de grande envergure. Les interventions liées à la reprise économique et à la gouvernance dans l'axe 1 sont largement réalisables, car de nombreux programmes consistent en des activités de renforcement des capacités qui ne nécessitent pas une présence physique importante des équipes de projet. Cependant, le risque élevé de déprédation et de pillage des entreprises a considérablement réduit le montant de l'investissement qu'il est jugé possible de décaisser pour des programmes axés sur le secteur privé.

FIGURE 6 :
Nombre de programmes d'investissement,
par axe (nombre de programmes)

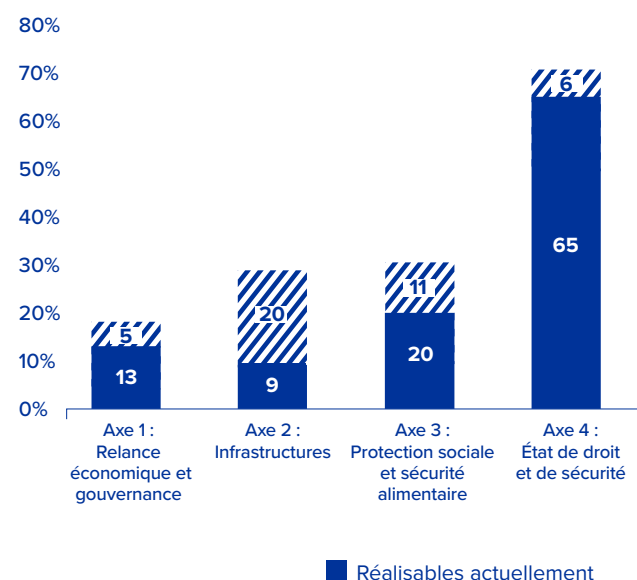


FIGURE 7 :
Besoins d'investissement globaux,
par axe (millions de dollars)

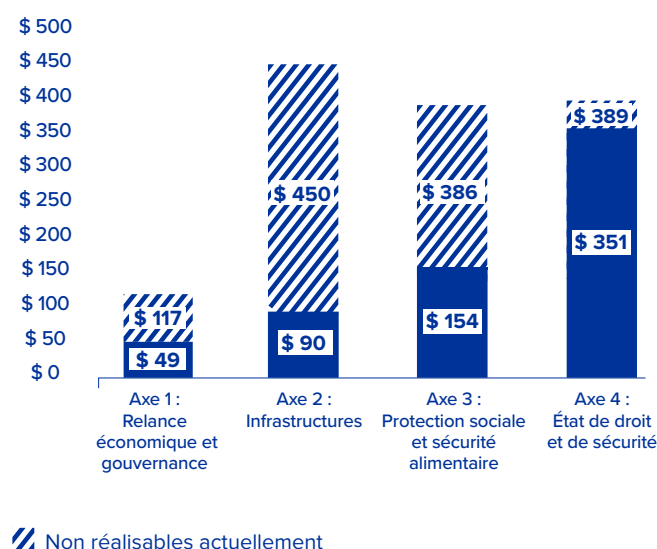
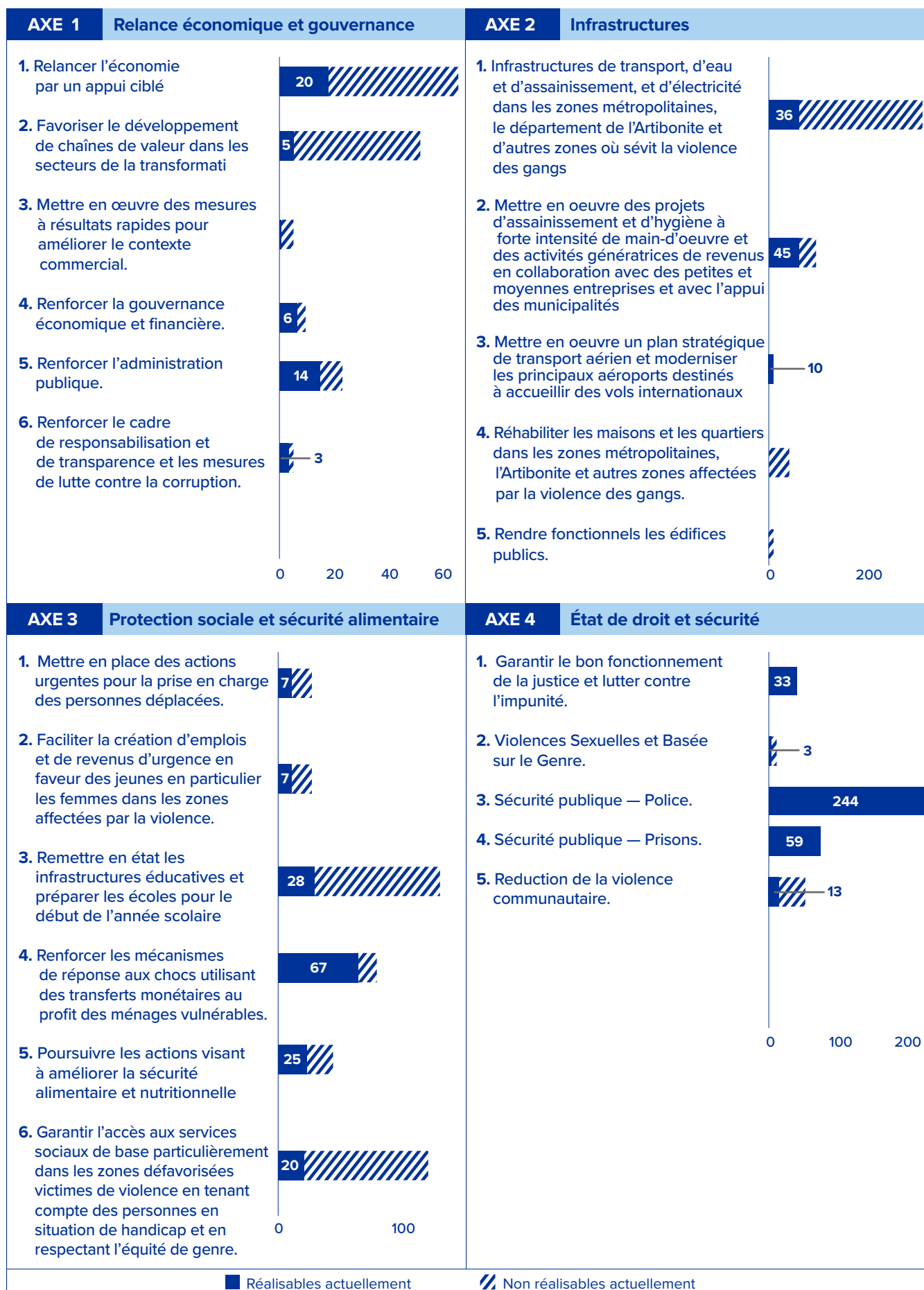


FIGURE 8 :

Besoins d'investissement actualisés par programme, par axe (en millions de dollars)



La figure 8 fournit de plus amples informations sur chaque programme, tandis qu'une liste détaillée du plan d'investissement actualisé figure à l'annexe A. Pour l'axe 1, un soutien essentiel peut continuer d'être apporté au secteur privé par le biais de la ligne de crédit PSJET (Emplois dans le secteur privé et transformation économique) de la Banque mondiale, qui peut prêter un appui aux entreprises vandalisées dans la ZMPP par l'intermédiaire d'institutions de microfinance ou de banques, grâce à une dotation de 3 millions de dollars visant les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Un financement supplémentaire des bailleurs de fonds permettrait d'accompagner environ 5 667 MPME. Cependant, les risques d'extorsion et de violence préjudiciables aux bénéficiaires des prêts et aux approvisionnements peuvent limiter les montants susceptibles d'être décaissés à titre d'investissement. En matière de gouvernance économique, le renforcement des fonctions statistiques et de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) reste une priorité, comme l'attestent les programmes en cours sur des méthodes innovantes de collecte de données et sur le renforcement des capacités. Les risques sont, entre autres, un resserrement budgétaire, le vandalisme et le vol de matériel destiné à moderniser l'administration fiscale. La préparation et l'exécution du budget d'investissement public sont essentielles et réalisables grâce aux projets existants, malgré les risques élevés pesant sur la mise en œuvre en raison des menaces sécuritaires et la perte continue des compétences au sein de l'administration publique. Les activités visant la transparence et la participation citoyenne via des plateformes mobiles et virtuelles seront primordiales pour légitimer les actions gouvernementales.

Les programmes de l'axe 2 ne sont réalisables que dans les zones non sujettes à l'insécurité. Les interventions envisageables comprennent des investissements dans le plan de transport aérien et des projets d'assainissement et de nettoyage à forte intensité de main-d'œuvre. Bien que

de nombreuses zones contrôlées par les gangs demeurent inaccessibles, les partenaires d'exécution pourraient élaborer des stratégies de contournement qui faciliteraient certaines interventions. Les activités en mer se heurtent à des problèmes logistiques liés à la présence des gangs sur les itinéraires. Des interventions plus légères sont possibles dans les communes du nord voisines de la ZMPP.

S'agissant de l'axe 3, les programmes portant sur la sécurité alimentaire et les mécanismes de réponse aux chocs restent possibles et importants à mettre en œuvre. L'arrêt du financement de l'USAID dans les programmes en cours rend des investissements supplémentaires dans la protection sociale encore plus indispensables. La plupart des programmes visant l'amélioration des infrastructures éducatives et sanitaires restent compromis par l'insécurité et ne sont pas réalisables. La réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays reste toutefois utopique, d'autant que leur mobilité est réduite par l'insécurité et la violence persistantes de la part des bandes armées. De nombreuses zones propices à la réinstallation manquent d'infrastructures de base et sont inaccessibles pour des raisons de sécurité, ce qui complique la distribution de l'aide humanitaire et le suivi après la réinstallation. Plusieurs activités peuvent cependant être mises en œuvre dans l'Artibonite. Concernant les programmes de transfert monétaire, les transferts monétaires numériques et les méthodes de collecte d'informations à distance sont nécessaires pour minimiser les risques, à condition de privilégier les activités qui ont des effets immédiats sur les ménages vulnérables.

Les interventions de l'axe 4 demeurent réalisables pour la plupart et constituent une priorité essentielle. Les investissements dans la police, les établissements pénitentiaires et les institutions judiciaires peuvent se poursuivre moyennant le décaissement de fonds supplémentaires. Cependant, les programmes liés à la

FIGURE 9 :
Déficit de financement actualisé (en millions de dollars)

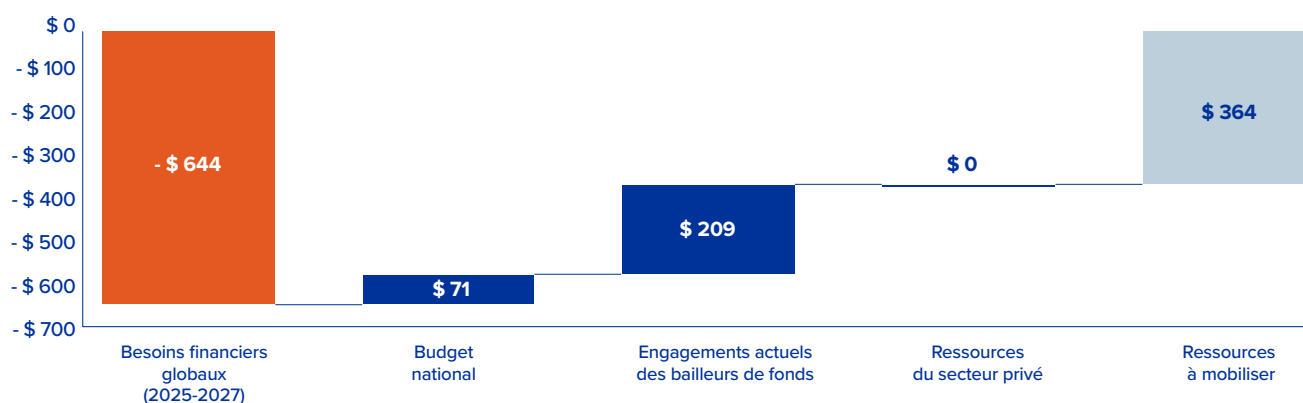
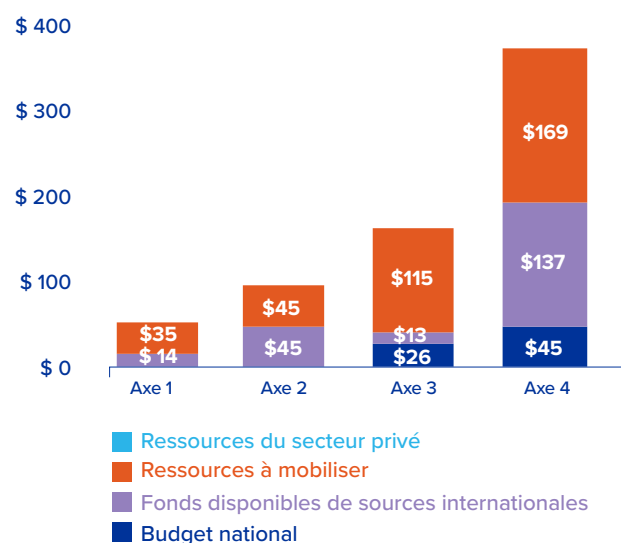
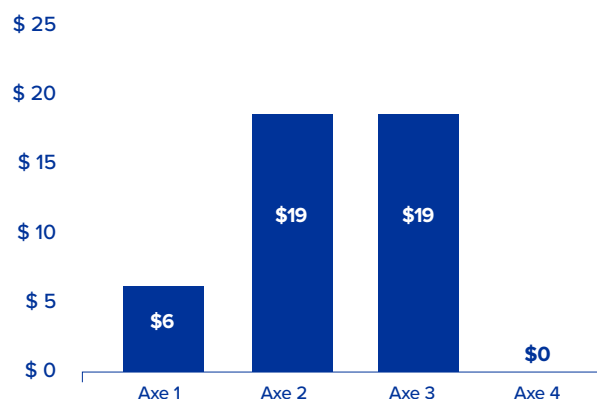


FIGURE 10 :

Déficit de financement, par axe
(en millions de dollars)

**FIGURE 11 :**

Financements disponibles, mais non programmables
dans l'immédiat, par axe (en millions de dollars)



réduction de la violence communautaire et à la lutte contre la violence sexiste pâtissent davantage des conditions actuelles, car certains d'entre eux nécessitent de se rendre physiquement dans les zones contrôlées par les gangs ou de remettre certaines infrastructures en état.

Déficit de financement actualisé

Le plan d'investissement actualisé fixe les besoins d'investissement globaux pour la période 2026 et 2027 à 644 millions de dollars (figure 9). L'apport du budget national est d'environ 71 millions de dollars, tandis que des fonds internationaux sont disponibles pour près de la moitié du programme, soit 253 millions de dollars. Le déficit de financement global s'élève à 364 millions de dollars. Le secteur privé n'apparaît pas comme un contributeur aux programmes actualisés, ce qui souligne la nécessité d'explorer des synergies afin de contribuer à combler le déficit d'investissement.

Le déficit de financement est le plus important pour l'axe 3, dans lequel 115 des 173 millions de dollars doivent encore être mobilisés (figure 10). Les réductions de l'aide dues à l'arrêt des financements de l'USAID vont probablement augmenter le déficit dans les mois à venir. Pour les axes 1, 2 et 4, environ la moitié des ressources est disponible dans des projets en cours. L'axe 4 demande la mobilisation financière la plus importante, soit plus de 169 millions de dollars.

Une partie de ce déficit de financement peut être comblée par les ressources affectées à des programmes qui ne peuvent pas être mis en œuvre dans le contexte actuel ou qui ont été jugés non prioritaires. Au total, 44 millions de dollars pourraient être dégagés de programmes devant être restructurés ou dont les fonds doivent être réaffectés. Une bonne coordination entre les bailleurs de fonds peut contribuer à allouer les ressources disponibles aux domaines d'investissement jugés essentiels (figure 11).



III. Cadre de sortie de crise

Dispositions institutionnelles

Le Cadre de sortie de crise (CRF) a été élaboré dans le cadre de l'ERIC dans le but de faciliter la planification, la coordination et le suivi des activités de relèvement, y compris le plan d'investissement. Les objectifs du cadre sont les suivants :

- **Définir une vision globale commune des priorités du relèvement et du développement** d'Haïti par le gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux.

- **Fournir un cadre permettant d'évaluer et de suivre de manière dynamique les effets de la crise et de déterminer les priorités du relèvement** et les besoins d'investissement à court et moyen terme.

- **Faciliter une coordination efficace de programmes et d'investissements nationaux et internationaux** pour le relèvement et le développement, qui sont en accord avec les efforts de transition politique, de rétablissement de la sécurité et de fourniture de l'aide humanitaire et les complètent.

- **Assurer une supervision et une responsabilisation efficaces et transparentes** des efforts de relèvement et de

Encadré 1 :

Présentation générale des dispositions institutionnelles du CRF telles que proposées dans l'ERIC

COMITÉ DIRECTEUR POUR LA SORTIE DE CRISE

- Il assure une supervision stratégique de haut niveau des efforts de relèvement, définit les priorités communes en matière de relèvement et les besoins de financement, et garantit la responsabilité mutuelle pour ce qui est des résultats.
- Il est présidé par le Premier ministre haïtien et comprend tous les ministres concernés, les dirigeants des quatre institutions partenaires (Banque mondiale, BID, ONU et UE) et des représentants de partenaires internationaux.
- Il bénéficie des services d'un Secrétariat, assurés par l'Unité de Suivi opérationnel (OMU), avec l'appui des quatre institutions partenaires.
- Il élabore et approuve les termes de référence détaillés du Groupe de coordination du relèvement ainsi que des groupes thématiques, guidant la coopération interinstitutionnelle dans les domaines géographiques et thématiques respectifs.
- Il se réunit tous les trois mois ou selon les besoins.

GROUPE DE COORDINATION DU RELÈVEMENT

- Il est chargé de la coordination opérationnelle, de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen des programmes de relèvement dans tous les secteurs et domaines thématiques (préalablement les axes prioritaires de l'ERIC).
- Il offre un cadre pour l'examen périodique des priorités du relèvement, y compris l'organisation d'évaluations supplémentaires et l'actualisation des priorités et des besoins d'investissement.
- Il veille à la complémentarité et la coordination des efforts de relèvement au titre du CRF avec d'autres initiatives liées à la crise (y compris l'aide humanitaire, la transition politique et de gouvernance, et la sécurité publique).
- Il est présidé par le ministre de l'Économie et des Finances (ou son représentant) et composé de responsables techniques des ministères concernés, des quatre institutions partenaires et des partenaires internationaux.
- Il se réunit tous les mois

GROUPES THÉMATIQUES

- Ils sont chargés de la coordination des partenaires nationaux et internationaux et des programmes au niveau sectoriel. Dans un premier temps, nous aurons quatre groupes, correspondant aux axes prioritaires de l'ERIC.
- Ils facilitent la hiérarchisation et la coordination sectorielles en vue de l'élaboration et la mise en œuvre des projets, sur la base du cadre stratégique pour le relèvement et les besoins d'investissement défini par le comité directeur.
- Ils assurent la coordination institutionnelle, en particulier pour les projets multisectoriels, et veillent à l'adaptation des projets aux exigences et aux besoins locaux.
- Ils effectuent le suivi et l'examen réguliers des initiatives de relèvement en cours par rapport aux priorités définies dans le CRF et préparent des rapports à l'attention du comité directeur.
- Chaque groupe thématique est présidé par le ministère désigné correspondant (au niveau des responsables techniques) et composé de responsables techniques sectoriels pertinents des ministères concernés, des quatre institutions partenaires et des partenaires internationaux.
- Ils se réunissent tous les mois ou selon les besoins

développement grâce à un suivi et à des rapports rigoureux sur la mise en œuvre des initiatives de relèvement.

Le Cadre de sortie de crise repose sur les principes suivants : appropriation et direction nationales des processus de relèvement, aide internationale transparente et efficace, et responsabilité mutuelle entre les parties prenantes et les partenaires nationaux et internationaux. S'inspirant de l'expérience internationale dans des contextes similaires et tenant compte des capacités gouvernementales existantes en Haïti, l'ERIC avait proposé un cadre institutionnel à trois niveaux : un comité directeur de haut niveau pour la sortie de crise, un groupe de coordination technique et des groupes de travail thématiques (voir encadré 1). Un ensemble complet de mécanismes de suivi et d'évaluation sera élaboré dès le début de la mise en œuvre. La prise en main et la gestion du Cadre de sortie de crise par le gouvernement seront assurées par un organe intergouvernemental chargé de la coordination générale des efforts.

Activation du cadre de sortie de crise

L'évolution de la situation sécuritaire en Haïti et au sein du système d'aide internationale appelle une approche souple et adaptative pour mettre en œuvre l'ERIC et le CRF. Les paramètres suivants ont été proposés à l'issue de consultations entre le Gouvernement haïtien et les institutions partenaires dans l'ERIC :

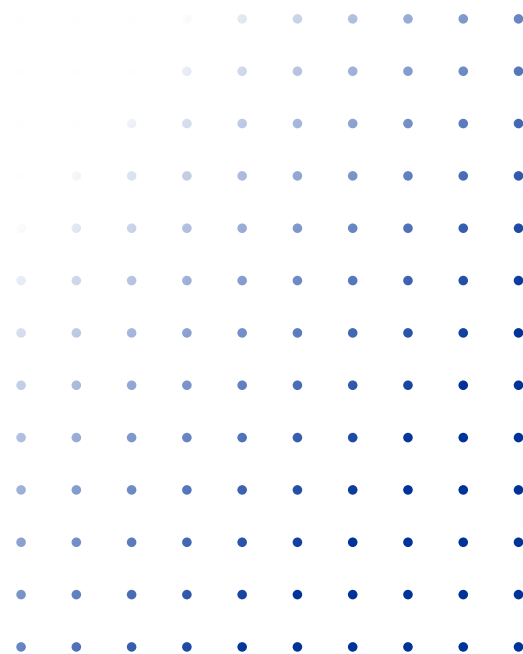
- **Portée thématique et géographique :** les dispositions institutionnelles du CRF viseront d'abord les zones cibles de l'ERIC, à savoir Port-au-Prince et l'Artibonite, mais pourraient être élargies au besoin. À cet égard, le CRF pourrait englober le plan de relèvement et de développement à moyen terme et les mécanismes de mise en œuvre et de surveillance correspondants. Cette approche permettrait de s'intéresser à court terme aux zones et populations les plus touchées, tout en garantissant la cohérence à long terme avec les plans et programmes de relèvement au niveau national.

- **Déploiement progressif du cadre institutionnel :** plutôt que d'appliquer immédiatement la structure à trois niveaux décrite plus haut, la situation actuelle demande une approche plus souple. Pour l'instant, il est proposé de mettre en place un comité de pilotage intergouvernemental léger qui superviserait la mise en œuvre du CRF à court terme. Ce processus s'accompagnerait s'il y a lieu d'une assistance technique ponctuelle ou de détachements de certaines compétences par les partenaires dans l'ERIC et d'autres fonds tiers. Lorsque la situation sécuritaire se stabilisera et que des programmes de développement plus solides

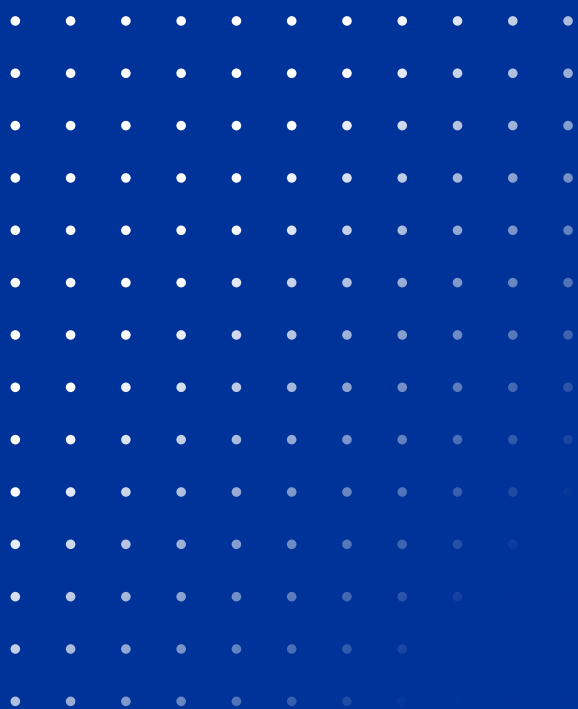
pourront être mis en place, les trois niveaux envisagés au départ pourraient alors être déployés.

- **Intégration dans les mécanismes et organes de coordination existants :** le cadre devrait s'appuyer sur les mécanismes de coordination du développement existants au lieu d'en établir de nouveaux. En principe, cela devrait englober les structures précédemment actives sous l'égide du Comité de coordination de l'aide externe au développement (CAED) sous la direction du ministère du Plan et de la Coopération externe (MPCE). Cette intégration est cruciale, au regard de la faiblesse des ressources et des effectifs. L'intégration permettrait en outre de rationaliser l'architecture antérieure de la coordination de l'aide.

- **Liens avec les partenaires du secteur de la sécurité, de l'action humanitaire et des élections :** comme l'indique clairement l'ERIC, une coordination efficace avec les partenaires sécuritaires et humanitaires (nationaux, internationaux et de la société civile) est fondamentale pour un relèvement rapide et durable. Afin de garantir une cohérence efficace des efforts de relèvement par rapport à ces autres processus, des liens clairs devront être établis entre les structures de coordination respectives.



BIBLIOGRAPHIE



BINUH

(Bureau intégré des Nations Unies en Haïti). 2023. *La violence criminelle s'étend au-delà de Port-au-Prince : la situation du bas Artibonite de janvier 2022 à octobre 2023*. BINUH, Port-au-Prince.

BINUH

(Bureau intégré des Nations Unies en Haïti). 2025. Rapport trimestriel sur la situation de droits de l'homme en Haïti — janvier-mars 2025. BINUH, Port-au-Prince.

Organisation internationale pour les migrations (OIM). 2025. « Situation de déplacement en Haïti – round 10 ». Rapport de la matrice de suivi des déplacements, Le Grand-Saconnex. <https://dtm.iom.int/fr/node/53216>.

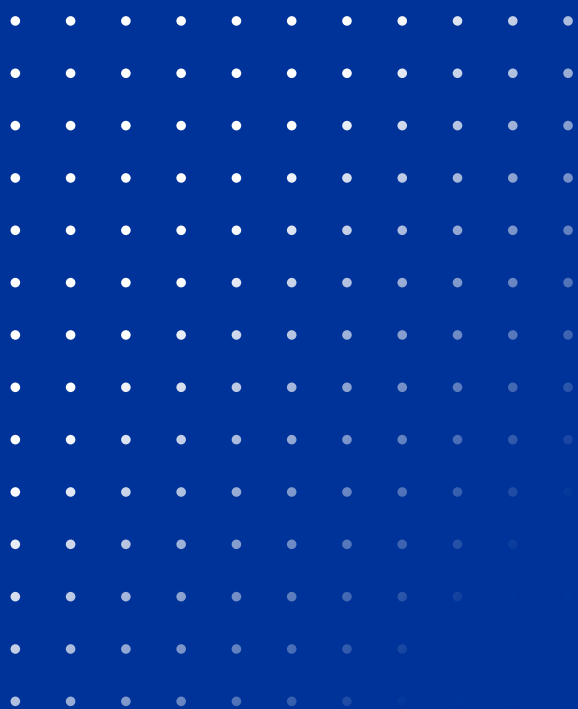
HCDH.

Bureau des droits de l'homme des Nations Unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme. « Haïti : Plus de 5 600 personnes tuées dans la violence des gangs en 2024, selon les chiffres de l'ONU. » Communiqué de presse, 5 janvier 2025.

<https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2025/01/haïti-over-5600-killed-gang-violence-2024-un-figures-show>

Annexe A :

CADRE PROGRAMMATIQUE
DE L'ÉVALUATION RAPIDE DE L'IMPACT
DE LA CRISE



Axe prioritaire 1

**TABEAU
A.1**

REPRISE ÉCONOMIQUE, APPUI À LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Mesure Prioritaire	Programme	Sous-programme	Budget (en dollars)
Relancer l'économie par un appui ciblé à l'investissement privé, pour créer de la richesse et des emplois décents	Programme de relance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	Ligne de crédit spéciale réservée aux entreprises vandalisées, avec ou sans prêt bancaire ou non bancaire	20 000 000
		Fonds réservés aux microentreprises et petites entreprises des secteurs semi-formel ou informel ayant des prêts auprès d'institutions de microfinance non mutualistes et de fonds d'épargne et de crédit	
		Fonds de garantie partielle de crédit et ligne de crédit	
		Services de développement aux entreprises et aux jeunes (y compris dons de contrepartie)	
Favoriser le développement de chaînes de valeur dans les secteurs de la transformation et de la production	Programme d'appui à la diversification économique, aux industries et secteurs productifs, y compris le climat des affaires	Appui au développement de chaînes de valeur agricoles	5 000 000
		Appui au secteur du textile et de l'habillement (mise à niveau et renforcement des normes environnementales et sociales dans une perspective de décarbonation)	
Mettre en œuvre des mesures à résultats rapides pour améliorer le contexte commercial	Amélioration du cadre des affaires	Réforme du climat des affaires	250 000
	Programme de renforcement des douanes	Appui à la modernisation des douanes	
		Remise en état des bureaux de douane ayant été pris pour cibles (postes frontaliers)	
		Renforcement des capacités de surveillance douanière par l'acquisition de matériel (scanneurs, radios et GPS, par exemple) et d'équipements de protection individuelle (voir axe prioritaire 4)	
Renforcer la gouvernance économique et financière	Renforcement du cadre stratégique de la réforme des finances publiques	Élaboration de stratégies sectorielles	6 300 000
		Mise en œuvre de cadres sectoriels de dépenses à moyen terme	
		Facilitation de la passation de marchés publics par une solution de passation de marchés en ligne	
	Renforcement de la statistique	Amélioration de la collecte et du traitement de données économiques et financières	
		Harmonisation des données relatives aux recettes des administrations de recouvrement	
	Amélioration de la gestion du recouvrement des recettes	Installation d'un système de gestion des recettes dans tous les sites utilisant actuellement Tax Solution ou DLVR	
		Installation d'un système douanier informatisé dans les postes de douane	
		Mise en place de la modalité de paiement en ligne de la DGI	
	Réforme budgétaire	Passage à la budgétisation axée sur la performance	
		Lancement du système intégré d'informations de gestion financière	
		Sélection et réalisation de projets d'investissement public	
	Renforcement de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique	Renforcement institutionnel de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique	
		Fonctionnement effectif du compte unique du Trésor	
		Élargissement du réseau de comptables publics du Trésor dans tout le pays	

Mesure prioritaire	Programme	Sous-programme	Budget (en dollars)
Renforcer l'administration publique	Renforcement des ressources humaines	Réaffectation des ressources humaines	14 200 000
		Remplacement des employés perdus	
		Systématisation du travail à distance	
		Formation continue et perfectionnement	
		Audit des fiches de paie et mise en place d'un système intégré de gestion des ressources humaines	
		Amélioration du système de paie	
		Amélioration des politiques de ressources humaines	
	Amélioration des conditions de travail	Amélioration et réaménagement des espaces de travail (relocalisation des institutions telles que la DGI, l'IHSI et les douanes)	
		Modernisation des équipements de travail	
		Équipement des structures en sources d'énergie alternatives	
		Dotation de véhicules pour diverses institutions (MEF, ministère du Plan et de la Coopération extérieure, ministère de l'Intérieur, DGI, Douanes, IHSI, Commission nationale des marchés publics et l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques, par exemple)	
	Numérisation et technologie numérique	Renforcement institutionnel de l'IHSI	
		Renforcement numérique du MEF et du ministère de la Planification et de la Coopération extérieure	
		Élaboration et adoption d'un plan directeur des technologies de l'information	
		Construction d'une infrastructure numérique sécurisée pour accroître la résilience aux crises	
Renforcer le cadre de responsabilisation et de transparence et les mesures de lutte contre la corruption	Renforcement des capacités des institutions de contrôle et de lutte contre la corruption	Renforcement de l'unité de lutte contre la corruption	3 150 000
		Renforcement de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques	
		Renforcement des capacités d'audit interne de l'Inspection générale des finances	
		Renforcement de la Commission nationale des marchés publics	
	Transparence et participation citoyenne	Promotion de la transparence	
		Participation des citoyens à la gouvernance locale	

Note : DGI = Direction générale des impôts ; GPS = Global Positioning System ; IHSI = Institut haïtien de statistique et d'informatique ; MEF = ministère de l'Économie et des Finances.

Axe prioritaire 2

TABLEAU A.2

REMISE EN ÉTAT DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX CHOCS NATURELS ET CLIMATIQUES

Mesure prioritaire	Secteur	Programme	Sous-programme	Budget (en dollars)
Remettre en état les infrastructures de transport, d'eau et d'assainissement, et d'électricité dans les zones métropolitaines, le département de l'Artibonite et d'autres zones où sévit la violence des gangs	Eau et assainissement	Remise en état et construction de réseaux	Nombre cumulé d'abonnés enregistrés après la reprise des services dans les zones touchées (réintégration d'anciens abonnés et inscription de nouveaux abonnés)	35 800 000
		Remise en état de l'usine de traitement de déchets	Volume de boues fécales reçues par jour à la station d'épuration de Morne-à-Cabri	
		Reprise de la production dans la ZMPP	Nombre de zones de protection de sources et de captages restaurées et protégées	
		Services et impact humain (changement de comportement et ressources humaines)	Nombre de ménages non raccordés dans les quartiers ayant accès à un programme de traitement et de conservation d'eau à domicile	

Remettre en état les infrastructures de transport, d'eau et d'assainissement, et d'électricité dans les zones métropolitaines, le département de l'Artibonite et d'autres zones où sévit la violence des gangs	Électricité	Production	Remise en état et poursuite de la construction de centrales électriques	35 800 000
		Transport	Construction de lignes de transport	
		Distribution	Remise en service et construction de sous-stations et du réseau MT/BT	
		Commercialisation	Installation d'équipements de connexion et réduction de pertes techniques et non techniques	
		Électrification rurale et hors réseau (concessions de partenariats public-privé)	Électrification rurale et hors réseau (concessions de partenariats public-privé)	
		Électrification rurale et mise en service de trois centrales électriques dans le Nord-est	Mise en service des centrales de Capotille, Mont-Organisé et Vallière d'une capacité cumulée d'environ 1 MW	
	Transport routier et ports	Routes (remise en état, revêtement, assainissement et réparation des ouvrages d'évacuation des eaux)	Routes (remise en état, revêtement, assainissement et réparation des ouvrages d'évacuation des eaux)	
		Transport maritime et aide à la navigation (phares, chenal d'accès, équipement et ressources humaines)	Transport maritime et aide à la navigation (phares, chenal d'accès, équipement et ressources humaines)	
		Infrastructures portuaires (Port-au-Prince, Cap-Haïtien et ports côtiers)	Infrastructures portuaires (Port-au-Prince, Cap-Haïtien et ports côtiers)	
	Télécommunications et infrastructures numériques	Renforcement des infrastructures numériques	Rétablissement de la connectivité interdépartementale et des services d'hébergement de bases de données	
		Déploiement de solutions numériques	Mises à jour des systèmes (SYSCHECK, SYSDEP, SYSPAY, SYSCOMPTE)	
		Entretien des locaux	Entretien des locaux	
Mettre en œuvre des projets d'assainissement et d'hygiène à forte intensité de main-d'œuvre et des activités génératrices de revenus en collaboration avec des petites et moyennes entreprises et avec l'appui des municipalités	Drainage des eaux pluviales et irrigation	Drainage urbain	Drainage urbain	45 000 000
		Drainage rural (réparation de canaux et construction de réservoirs)	Drainage rural (réparation de canaux et construction de réservoirs)	
		Irrigation (nettoyage des drains, nettoyage des canaux et équipement)	Irrigation (nettoyage des drains, nettoyage des canaux et équipement)	
	Gestion des déchets solides	Infrastructures (remise en état de six sites d'enfouissement)	Modernisation de la décharge de Truitier, aménagement de huit points de collecte et acquisition de matériel de collecte	
		Délégation de services	Délégation de services	
		Ressources humaines et matériel	Ressources humaines et matériel	
Mettre en œuvre un plan stratégique de transport aérien et moderniser les principaux aéroports destinés à accueillir des vols internationaux	Infrastructures aéroportuaires	Sécurisation de l'aéroport de Port-au-Prince	Sécurisation de l'aéroport de Port-au-Prince	9 500 000
		Infrastructures aéroportuaires (aéroport des Cayes)	Infrastructures aéroportuaires (aéroport des Cayes)	

Axe prioritaire 3

**TABLE
A.3**

PROMOTION DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ, À L'ÉDUCATION ET À D'AUTRES SERVICES SOCIAUX DE BASE, DE L'INCLUSION SOCIALE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Mesure prioritaire	Programme	Sous-programme	Budget (en dollars)
Aider les personnes déplacées	Aide à la réinstallation ou au retour des personnes déplacées	Transferts monétaires conditionnels pour faciliter la réinstallation ou le retour des personnes déplacées (1 000 dollars par ménage)	6 500 000
Créer des emplois et des revenus d'urgence pour les jeunes, en particulier les femmes, dans les zones touchées par la violence	Formation et intermédiation professionnelles	Formation professionnelle pour la mise en place d'un réseau de travailleurs sociaux et d'éducateurs d'enfants	7 100 000
		Formation professionnelle dans des secteurs porteurs (voir axe prioritaire 1)	
		Renforcement des services publics de l'emploi par la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi, y compris la numérisation des services d'intermédiation professionnelle	
		Programme pilote d'apprentissages de qualité, selon les besoins du marché du travail (public et privé)	
Remettre en état les infrastructures éducatives et préparer les écoles pour le début de l'année scolaire	Retour en classe dans les écoles publiques et privées des départements de l'Artibonite et de l'Ouest	Remise en état des infrastructures	28 070 669
		Appui à la continuité des services	
		Aide psychosociale	
		Renforcement institutionnel à court terme	
	Rétablissement des services des universités touchées	Remise en état des bâtiments de l'enseignement supérieur	
		Amélioration de l'enseignement à distance	
		Remplacement des équipements, des laboratoires et du mobilier	
		Aide psychosociale aux étudiants et aux enseignants	
Renforcer les mécanismes de réaction aux chocs par des transferts monétaires en faveur des ménages vulnérables	Filet de protection sociale pour les ménages les plus vulnérables	Transferts monétaires mensuels inconditionnels pendant 24 mois aux ménages en situation d'extrême pauvreté	66 885 654
		Mesures d'accompagnement supplémentaires pour les bénéficiaires (par exemple formation et sensibilisation à la santé et à la nutrition, inclusion financière numérique et prévention de la VFG)	
		Transferts monétaires aux victimes de la VFG	
	Extension et modernisation du registre social SIMAST	Inscription de 250 000 ménages du département de l'Ouest dans le SIMAST	
		Mise en place de guichets d'enregistrement du SIMAST dans les municipalités de l'Ouest	
		Mise en place de guichets d'enregistrement et de mise à jour du SIMAST dans neuf autres départements	
		Formation du personnel administratif et des agents de service au SIMAST et à la collecte des données sur les ménages	
Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Cantines scolaires reposant sur l'achat d'aliments locaux	Assurer la couverture des cantines scolaires, en achetant les aliments produits localement	25 000 000
Garantir l'accès aux services sociaux de base, en particulier dans les zones défavorisées touchées par la violence, en accordant une attention particulière aux personnes handicapées et à l'équité entre les genres	Garantir l'accès aux infrastructures de santé dans les zones vulnérables touchées par la violence	Exemption du paiement des soins de santé maternelle, infantile, sexuelle et reproductive pour les ménages vulnérables comprenant des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes handicapées	20 083 447
		Reconstruction ou remise en état d'hôpitaux	
		Reconstruction ou remise en état de centres de soins de santé équipés de lits	
		Achat d'équipements et de matériel pour les infrastructures de soins de santé (par exemple, hôpitaux et centres de soins de santé)	

Garantir l'accès aux services sociaux de base, en particulier dans les zones défavorisées touchées par la violence, en accordant une attention particulière aux personnes handicapées et à l'équité entre les genres	Garantir l'accès aux infrastructures de santé dans les zones vulnérables touchées par la violence	Assurer la couverture électrique des centres et des hôpitaux	20 083 447
		Appui aux centres restés ouverts et confrontés à l'arrivée massive de patients	
		Équipement des centres ambulanciers nationaux (ambulances équipées, pièces détachées et matériel)	
		Mise à disposition de stocks d'intrants de démarrage (dépenses de personnel imputées au budget national)	
	Ouverture de centres pour personnes âgées	Ouverture de centres communautaires pour personnes âgées d'au moins 65 ans	
	Ouverture de centres de la petite enfance	Ouverture de centres de la petite enfance (accueil d'enfants de moins de quatre ans)	

Note: VFG = violence fondée sur le genre ;

SIMAST = système d'information du ministère des Affaires sociales et du Travail.

Axe prioritaire 4

**TABLEAU
A.4**

RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mesure prioritaire	Programme	Sous-programme	Budget (en dollars)
Garantir le bon fonctionnement de la justice et lutter contre l'impunité	Programme de rétablissement des cours et des tribunaux	Programme de responsabilisation des acteurs judiciaires	32 861 447
		Recherche d'espaces suffisamment sûrs et grands pour accueillir les deux tribunaux de première instance	
		Remise en état des infrastructures	
		Renforcement de l'Office national d'identification	
	Programme de responsabilisation des acteurs judiciaires	Programme de tribunaux spécialisés	
		Renforcement de la cellule centrale de renseignement financier	
		Renforcement de l'inspection judiciaire du ministère de la Justice et de la Sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de la Commission technique de certification	
		Mise en place de mécanismes de contrôle interne dans les tribunaux et relance du programme de gestion informatisée des affaires judiciaires	
	Mise en œuvre du nouveau Code pénal et du nouveau code de procédure pénale	Élaboration de projets de loi complémentaires des codes	
		Participation aux séminaires de formation	
		Formulation de recommandations concernant les infrastructures et organisation d'une campagne de vulgarisation	
	Programme de tribunaux spécialisés	Programmes de formation destinés aux magistrats	
		Programmes de protection des victimes et des témoins destinés aux magistrats	
		Construction de six nouveaux bureaux d'assistance judiciaire (18 juridictions rattachées à un bureau d'assistance judiciaire)	
		Renforcement du Conseil national de l'assistance juridique dans le cadre de son plan stratégique 2021-2026	
		Normalisation des programmes d'assistance juridique offerts par d'autres organisations, y compris des organisations non gouvernementales	
	Programme relatif aux infrastructures	Réhabilitation	
		Reconstruction	
		Matériel	

Mesure prioritaire	Programme	Sous-programme	Budget (en dollars)
Renforcer la prévention et la lutte contre la VSFG	Prévention de la VSFG	Éducation et sensibilisation	2 875 000
		Formation de responsables communautaires et religieux	
		Dialogue communautaire	
		Campagnes médiatiques	
	Lutte contre la VSFG	Mécanismes communautaires de suivi	
		Services multisectoriels d'assistance	
		Formation de professionnels	
		Espaces sécurisés	
Police	Cadre juridique, institutionnel, de commandement et de contrôle	Consolidation du cadre juridique, institutionnel et structurel de la PNH	244 096 000
		Renforcement de la politique de genre de la PNH et dotation de celle-ci d'instruments juridiques pour lutter contre les violences sexistes	
		Mise en place de mécanismes de contrôle interne au sein de la PNH	
	Ressources humaines et conditions de travail	Accroissement des capacités de formation de la PNH	
		Développement du capital humain	
		Renforcement des capacités institutionnelles de la PNH	
		Amélioration des conditions de travail par la mise à disposition de matériel et d'équipement de travail	
	Administration et communication	Consolidation des moyens de communication de la PNH	
	Sécurité publique et police judiciaire	Renforcement des capacités opérationnelles des unités d'intervention	
		Renforcement des capacités de renseignement de la PNH	
		Renforcement de la capacité opérationnelle de contrôle aux frontières de la PNH	
		Renforcement de la capacité opérationnelle de la PNH à lutter contre la criminalité maritime	
		Renforcement de la capacité opérationnelle de la PNH à lutter contre la traite des êtres humains	
		Renforcement de la capacité d'enquête de la PNH	
	Cadre des infrastructures	Renforcement de l'accessibilité de la PNH	
		Amélioration des infrastructures de la PNH par la construction, la délocalisation et la remise en état (sur le long terme)	
Système pénitentiaire	Cadre normatif, institutionnel, de commandement et de contrôle	Consolidation du cadre juridique, institutionnel et structurel de la PNH	58 502 500
		Renforcement de la politique de la DAP en matière de genre et de ses mécanismes de lutte contre la violence fondée sur le genre	
		Renforcement des mécanismes de contrôle interne de la DAP	
		Accroissement de l'autonomie administrative et opérationnelle de la DAP	
	Ressources humaines et conditions de travail	Augmentation des effectifs de la DAP	
		Accroissement des capacités institutionnelles de la DAP par la formation continue	
		Amélioration des conditions de travail	
	Renforcement des capacités institutionnelles de la DAP	Amélioration des capacités de communication de la DAP	
	Amélioration de la sécurité dans les prisons	Élaboration d'une politique de gestion et de sécurité des prisons	
		Achat de matériel et d'équipement de surveillance dans les prisons	
		Renforcement des capacités opérationnelles de l'équipe d'intervention et d'escorte	

Système pénitentiaire	Cadre des infrastructures	Augmentation de la capacité infrastructurelle de la DAP par la construction et la réhabilitation des prisons	
	Amélioration des conditions de détention	Amélioration de la vie carcérale	
Réduction de la violence communautaire	Gestion des armes et des munitions	Mécanismes de contrôle des points d'entrée	12 850 000
		Renforcement des mécanismes juridiques	
		Élaboration de la Stratégie nationale de désarmement, de démantèlement des groupes armés et de réinsertion des individus désarmés ainsi que de réduction de la violence communautaire	
		Renforcement institutionnel et opérationnel	
	Reprise économique et renforcement des capacités communautaires	Mécanismes de dialogue local	
		Activités génératrices de revenus	
		Projets communautaires	
		Mécanismes communautaires de sécurité	
	Mobilisation communautaire et participation citoyenne	Formation des jeunes	
		Mécanismes locaux de prévention des conflits	
	Protection	Campagne de promotion de la protection	
		Formation	
		Aide aux victimes	
		Renforcement institutionnel et opérationnel	

Note : DAP = Direction de l'Administration pénitentiaire ; PNH = Police nationale haïtienne ; VSFG = violence sexuelle et fondée sur le genre

